

Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

EXTRAIT DU REGIS Publié le 02/07/2024

ID: 074-217401041-20240626-DELIB2024_052-DE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

L'An DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT-SIX JUIN à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt juin, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

Madame Marielle JUILIEN, Maire, Mme Marielle JUILIEN, Maire Etaient présents :

> MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM, Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET,

MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Fanny ZINGER, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM Davy COATEVAL, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET.

Étaient excusés :

Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à M. Laurence GODENIR Mme Isabelle DAGAND a donné procuration à Mme Delphine FALQUET. M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO. M. David HERRERO a donné procuration à M. Nicolas BALMONT

M Hugo CHAVANNE, absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

N° 2024-052

Evaluation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCSLA 2016-2022 Avis de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants. portant sur la procédure de validation du PLH,

Considérant que l'évaluation et les propositions d'évolution du PLH 2016-022 de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy doivent être soumises à l'avis du conseil municipal des communes membres,

Mme Laurence GODENIR, Adjointe Maire en charge de l'urbanisme, EXPOSE

Le PLH est un outil de programmation et de définition d'une stratégie d'action en matière d'habitat qui se décline à l'échelle des 7 communes composant la CCSLA.

Il s'inscrit dans les perspectives de développement du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien.

Le PLH a été élaboré en concertation étroite avec les communes, l'État et l'ensemble des partenaires associés,

Il se compose:

- D'un diagnostic de la situation du logement,
- D'un document d'orientation et d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

À partir du diagnostic et s'appuyant sur un partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH de la CCSLA a retenu six orientations stratégiques déclinées en treize actions :

Orientation 1 : Développer une offre d'habitat attractive et diversifiée

Action 1 : Spatialiser les objectifs de logements au sein du PLUI

Action 2 : Suivre les secteurs de projets d'habitat

Orientation 2: Initier une gouvernance et une animation intercommunales

Action 3: Mettre en place un observatoire intercommunal de l'habitat

Action 4 : Constituer une instance politique de l'habitat

Orientation 3 : Maîtriser et mobiliser le foncier

Action 5 : Coordonner et améliorer la veille et l'action foncière sur les potentiels fonciers mutables

Orientation 4: Agir sur le parc public existant

Action 6 : Poursuivre la création et accompagner la mise à niveau du parc social Action 7 : Initier une gestion coordonnée des parcs de logements communaux

Orientation 5: Agir sur le parc privé existant

Action 8 : Identifier et agir sur la vacance durable principalement à Faverges

Action 9 : Inciter et soutenir l'amélioration du parc privé existant